

La CGT vous informe

Veillez trouver ci-dessous le courrier des Secrétaires du CSE du Siège et du Réseau France 3 ainsi que du Secrétaire du CSE Central sur la situation sanitaire et la continuité du dialogue social à France Télévisions, adressé ce matin à la Présidente.

Suite à cette interpellation, des réunions extraordinaires des CSSCT, CSE/CE/CCEOS et du CSE Central vont être programmées dans les jours qui viennent.

La nécessité d'assurer les missions vitales du service public dans ce contexte d'urgence sanitaire n'exonère pas l'employeur de ses responsabilités sociales, bien au contraire, et la CGT entend bien le faire comprendre à la direction.

A commencer par la fourniture de masques de protection pour l'ensemble des salariés présents dans les sites et sur le terrain.

Paris, le 20 mars 2020

Madame la Présidente,

Nous vous interpellons suite à l'audioconférence organisée par le directeur du dialogue social avec les représentants des OSR à propos de la gestion de la crise sanitaire et nous constatons que les réponses à nos questions, quand il y en a eu, ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux.

La direction de l'entreprise a dû prendre en urgence des mesures exceptionnelles dérogeant aux organisations du travail en vigueur dans l'entreprise, afin de mettre en place un Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Nous le comprenons, mais cela ne dédouane pas l'employeur de son obligation d'informer les CSE et de les consulter sur ces mesures, même si cela se fait a posteriori compte tenu de l'urgence et dès lors qu'elles entraînent une modification importante de l'organisation du travail (C.trav., art. L. 2312-8). Tel est le cas par exemple s'il y a un recours massif au télétravail de manière exceptionnelle.

Le PCA vise à analyser les principales conséquences d'une crise sanitaire sur l'activité habituelle de l'entreprise et permet d'identifier et de hiérarchiser les missions devant être assurées en toutes circonstances en amont et d'évaluer les ressources nécessaires et les modalités de la poursuite de l'exécution de leur activité par les salariés, notamment par le télétravail. L'élaboration de ce plan, sous la responsabilité du chef d'entreprise doit se faire en concertation avec le CSE, aidé de la CSSCT le cas échéant.

Au sortir de l'audioconférence du 19 mars, nous avons le sentiment que l'entreprise n'a pas l'intention de satisfaire ses obligations légales en la matière. Or, de nombreux dysfonctionnements nous remontent du terrain et les élus ont un rôle essentiel à jouer dans cette crise.

Sur la protection de la santé des salariés

La communication de la direction n'a pas été claire sur la systématisation du port du masque qui a vu des applications différentes selon les sites. Cette gestion erratique a provoqué de fortes angoisses chez des salariés qui voyaient leurs collègues dotés de masques alors qu'on les leur refusait et alors même que la communication de la direction évoquait bien cette systématisation. Aujourd'hui, l'inflexion de la

communication de l'entreprise sur ce point vient un peu plus jeter le trouble et tend à discréditer les intentions réelles de la direction quant à la protection des salariés.

Puisqu'il ne reste que 10000 masques de protection dans l'entreprise et qu'il est impossible de s'en procurer du fait de l'interdiction mise en place par l'Etat afin de flécher toute la production de masques en France dans les services hospitaliers, est-ce aux salariés de faire les frais de ce manque de prévoyance de l'Etat en la matière ? Doit-on ainsi les économiser au risque de mettre les salariés en danger ? Nous estimons qu'il revient donc à l'entreprise d'ajuster le niveau d'activité à l'impératif sanitaire.

Autre sujet de préoccupation et d'inquiétudes : la difficulté à identifier les cas avérés de Covid-19 dans l'entreprise, puisque seuls les cas graves hospitalisés sont testés. Cela empêche d'agir efficacement par l'isolement des personnes qui ont été en contact direct avec des salariés contagieux, qui ont développé des formes légères de la maladie.

Pour nous, comme pour vous nous l'imaginons, la santé des salariés n'a pas de prix et nous faisons le constat d'un défaut de sécurisation de l'ensemble des salariés encore présents sur les sites et en tournages sur le terrain.

Sur les conséquences sociales pour les salariés

Alors que chaque salarié peut, s'il s'estime en danger, faire valoir son droit de retrait, il n'est pas acceptable d'entendre répondre par la direction que des personnes angoissées de devoir venir travailler n'ont qu'à poser des jours de congés. Alors que Radio-France s'est engagée à rémunérer tous ses personnels CDD, CDDU et pigiste à hauteur de leur salaire mensuel moyen sur la base des six derniers mois, il n'est pas acceptable d'entendre, à France Télévisions, un directeur du dialogue social et des rémunérations renvoyer cyniquement les collaborateurs non permanents à Pôle Emploi. A la difficile crise sanitaire ne doit pas en plus s'ajouter une crise sociale.

A plusieurs reprises, lors de vos communications aux salariés ou à leurs représentants, vous avez affirmé que, quel que soit la situation du salarié (garde d'enfant, arrêt maladie, chômage partiel, etc.), les rémunérations seraient maintenues. Or, on entend désormais çà et là, des interlocuteurs des ressources humaines affirmer que les salaires ne seraient maintenus qu'à hauteur de 82%, ce qui, vous en conviendrez n'est pas la même chose et génère beaucoup d'inquiétude pour les personnes qui subissent la mise à l'arrêt d'un certain nombre d'activités et alors même qu'on nous dit hier que la rémunération sera maintenue à 100%.

Les questions et les besoins de clarifications et d'ajustements sont nombreux, nous ne pouvons-nous contenter des refus de dialogue social prononcés ce jour par le directeur qui en a pourtant la délégation.

Si ce refus de réunir – par un moyen ou par un autre – les instances et de dialoguer avec les représentants du personnel était confirmé, si toutes les conditions de protection de centaines de salariés n'étaient pas réunies, nous vous informons que nous envisageons de lancer une procédure de Danger Grave et Imminent à l'échelle de l'entreprise.

Dans l'attente de votre retour urgent,

Marc Chauvelot,
Secrétaire du CSE Siège

Jean-Hervé Guilcher
Secrétaire du CSE du Réseau régional

Pierre Mouchel
Secrétaire du CSE Central